

DES NOUVELLES DE VOTRE SYNDICAT DE COLLECTE DES DÉCHETS

DANS CE NUMÉRO :



L'ANNÉE 2024 EN QUELQUES CHIFFRES :

La collecte des ordures ménagères :

- ▷ 14 tournées différentes,
- ▷ 70 000 km parcourus,
- ▷ 1 800 T de déchets collectés.



Les collectes sélectives : papiers, emballages recyclables et verre :

- ▷ 168 points de collectes,
- ▷ 740 conteneurs,
- ▷ 65 000 km parcourus,
- ▷ Verre : 1 200 T,
- ▷ Papiers/emballages : 1 700 T.



Les déchèteries :

- ▷ 122 000 passages sur les 5 déchèteries,
- ▷ 6 000 T de déchets collectés,
- ▷ 100 000 km parcourus,
- ▷ + de 20 filières de tri différentes.



RÉSULTATS DES COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS EN 2024 :

Le SICOTRAL est toujours **la collectivité la moins chère des Vosges** (tous déchets confondus) : **77.50 €/hab.** alors que la moyenne départementale est à 95.00 €/hab.



Nous obtenons :

- ▷ Le ratio d'ordures ménagères le plus bas du département : 78 kg/hab. alors que la moyenne départementale est à 178 kg/hab.
- ▷ La meilleure performance de collecte des déchets recyclables,
- ▷ La meilleure performance de valorisation des déchets recyclables.

Fort de ces bons résultats, nous devons continuer dans ce sens pour maintenir nos performances en transmettant les bons gestes aux jeunes et en investissant dans la compaction. Cependant nous constatons une ombre au tableau : notre refus de tri représente 19.5 kg/hab. alors que la moyenne départementale est de 11.1 kg/hab. Vous trouverez dans ce numéro des informations pratiques qui peuvent nous aider à baisser ce taux de refus. Nous comptons sur vous !



ÇA S'EST PASSÉ AU SICOTRAL

Agrandissement des locaux du siège à Lerrain

Avec l'extension du territoire du SICOTRAL, nous comptons aujourd'hui une vingtaine d'agents et nos locaux devenaient trop étroits. Il était également nécessaire de se mettre aux normes en créant un vestiaire pour les femmes.

Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 33 280 € par le département des Vosges. L'Europe nous a versé 42 056 € de subvention Leader pour l'utilisation de bois local pour la construction.



Vosges TV

Nous avons eu l'honneur de participer à un reportage sur la commune de Lerrain, en présentant les activités du SICOTRAL. Vidéo visible sur Vosges TV dans la rubrique « ça va chez vous ? A Lerrain »



Gestion des déchets des inondations

En août 2024, une partie de notre territoire a dû faire face aux inondations.

Nous avons répondu présent en mettant à disposition des usagers des bennes dans les communes touchées par cet événement.

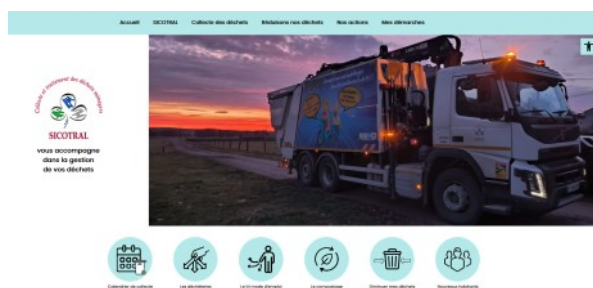
Les communes de Dompierre, Ville-sur-Ilion et Dommartin-aux-Bois ont financé le coût de traitement de près de 12 tonnes de déchets non recyclables représentant un montant de 1646.40 €

Le SICOTRAL a pris en charge la mise à disposition des bennes et le coût de transport représentant : 1 100 € .

Nouveau site internet

plus clair, plus fonctionnel, plus moderne

www.sicotral-vosges.com



Suivez l'actualité du SICOTRAL et retrouvez des informations sur les jours de collecte, les consignes de tri, des astuces zéro déchets, les rapports d'activités ...

Le tri sur les manifestations

Afin d'assurer le tri de nos déchets sur les nombreuses manifestations du territoire, nous mettons à disposition des organisateurs des supports de sacs permettant de trier les déchets recyclables.



Un festival ? un vide grenier ? un marché ?

N'hésitez pas à réserver ce matériel au 03/29/07/53/18.

TOUJOURS AU PLUS PRES DE NOS JEUNES

Voilà plusieurs années que le SICOTRAL accompagne **les écoles primaires** de son territoire :

- En proposant des animations pédagogiques sur le thème des déchets,
- En installant des conteneurs pour le tri des papiers,
- En soutenant financièrement les écoles : un conteneur plein de papiers = 25 € pour la coopérative scolaire,
- En proposant des spectacles ludiques qui permettent d'aborder le sujet des déchets,
- En proposant des visites au centre de recyclage de la Maix à Chavelot.



Toujours dans l'optique de réduire nos déchets, cette année nous avons souhaité offrir à chaque élève de 6^{ème} une gourde afin de sensibiliser les élèves à l'utilisation d'objets réutilisables plutôt que jetables.

Effectivement cet objet utile est une bonne alternative à l'utilisation des bouteilles en plastique.

En cette rentrée 2025, ce sont donc 300 gourdes qui ont été distribuées dans les **collèges** de Dompierre, Harol, La-Vôge-les-Bains, Lamarche et Monthureux-sur-Saône.

Et nous n'oublions pas nos **lycéens** qui sont toujours prêts à participer aux actions que nous menons dans leur établissement. Le lycée Le Chesnois à La-Vôge-les-Bains lutte contre le gaspillage alimentaire et composte les restes de repas. Les élèves du lycée d'Harol travaillent régulièrement sur le thème des déchets dans leur projet d'étude et lors des portes ouvertes de leur établissement.



DU NOUVEAU DANS LES DÉCHÈTERIES

Travaux à la déchèterie de Dompair

Les derniers mois ont été marqués par les travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie de Dompair. Ces travaux se sont étalés entre juillet 2024 et mai 2025. Ces mois de travaux ont perturbé le service mais ont permis d'avoir une déchèterie plus grande de 2 000m² permettant d'accueillir davantage d'usager. La déchèterie conserve les quais de l'ancienne déchèterie et l'extension est réalisée à plat.



Cette extension est constituée d'une zone de compaction à plat unique dans les Vosges et de deux auvents abritant les déchets électriques, les petits flux comme les piles, les ampoules, les jouets et 2 zones de réemploi. La première zone sert aux objets destinés à l'association d'insertion ÉLISS. La seconde est une matériauuthèque où les usagers peuvent déposer des matériaux en bon état ou reprendre gratuitement ce dont ils ont besoin. Cette nouvelle déchèterie permet de compacter davantage et notamment les déchets verts permettant d'optimiser les trajets. Les entrées des usagers de la déchèterie et des poids lourds sont désormais distinctes.

Le coût du projet s'élève à 742 000 € HT pour les travaux et à 179 000 € HT pour l'investissement des compacteurs à plat. Ce projet a bénéficié d'une subvention DETR de l'Etat de 223 000 €. Il a aussi été retenu pour l'appel à projet « *déchèterie exemplaire* » de la Région Grand Est et a bénéficié à ce titre d'un soutien de 100 000 €.

climaxion
anticiper • économiser • valoriser


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

**La Région
Grand Est**

Les plastiques se trient dans différents contenants !

Toutes les déchèteries sont maintenant équipées d'une **benne plastique**. Mais attention, cette benne plastique ne prend pas en charge tous les plastiques mais seulement ceux du bâtiment, des meubles, des gros jouets et du jardin.

Nous vous conseillons de demander à l'agent de déchèterie où vont les déchets en plastique.

La benne plastique :

Meubles en plastique : salon de jardin, fauteuil, caisse, étagère,...

Gros jouets non électrique : toboggan, bac à sable, tracteur à pédales,...

Déchets du bâtiment : tuyaux PVC, gaines, lambris PVC, canalisations, raccords,...

Plastique du jardin : arrosoirs, tuyaux, jardinière, tuyau d'arrosoir, ...



Les autres contenants :

Déchets électriques :

Appareils ou jouets électriques et électroniques en plastique



Emballages en plastique : bouteilles, pots et baquettes. Pots horticoles.



Déchets dangereux :

Pots, bidons, bouteilles souillées avec des produits chimiques



Les autres déchets en plastique qui ne vont pas dans les autres bennes.



INFORMATIONS PRATIQUES

Les déchèteries sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels de notre territoire à condition de respecter la typologie des déchets acceptés et les règles de dépose.

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions nous vous remercions de :

- ⇒ Prévenir le bureau lorsque vous avez une grande quantité de déchet à déposer (+ de 3m³) afin de prévoir les bennes en conséquence,
- ⇒ Pré-trier vos déchets par catégorie avant de venir,
- ⇒ Vous conformer aux indications du gardien,
- ⇒ D'ouvrir systématiquement vos sacs pour s'assurer du contenu. Nous vous rappelons que les ordures ménagères ne sont pas acceptées en déchèterie,
- ⇒ Merci de couper votre moteur,
- ⇒ Vous rendre 15 min avant la fermeture,
- ⇒ **Les véhicules et les tracteurs de plus de 3.5 T ne sont pas autorisés** à accéder sur les sites,
- ⇒ Nos amis les animaux ne sont pas autorisés à descendre des véhicules.

« Je suis là pour vous accueillir, vous guider, vous renseigner mais je vous laisse le soin de vider votre coffre ou votre remorque. »

N'hésitez pas à venir à plusieurs lorsque vous déposez des déchets lourds et volumineux.



Pour éviter les erreurs de tri, voici quelques consignes à respecter :

Les déchets à déposer **dans la benne « encombrants » doivent mesurer moins d'1 mètre** pour pouvoir entrer dans la trémie de l'incinérateur.

Ne mettez **pas de plastique dans les bennes de déchets verts (sacs, pots...)**. Les déchets verts sont ensuite transformés en compost et retournent à la terre.

La **benne « gravats »** n'est pas une benne dédiée aux déchets de chantier, mais uniquement pour recevoir des déchets inertes comme le béton, les tuiles, les briques, le carrelage, la faïence, la céramique. (croissillons plastiques, laine de verre, plastique doivent être déposés dans les bennes appropriées).

Les textiles doivent être déposés dans les bornes **en sacs bien fermés**.

Les pneus ne sont pas acceptés à la déchèterie de Monthureux sur Saône, dans les autres déchèteries nous acceptons **seulement les pneus VL sans jante et non coupés** issus des ménages (limité à 4 pneus par apport, pas de pneus des professionnels : agricole, poids lourds, tondeuses, quads ...)

Lorsque vous déposez des **produits chimiques**, assurez-vous que le **contenant soit étiqueté, bien fermé et complètement hermétique**. Certains produits très dangereux sont refusés.

Les déchets automobiles : pare-chocs, pare-brise, phares,... ne sont pas acceptés en déchèteries, des filières professionnels existent.

Pour connaître les horaires d'ouverture ou si vous avez une question, n'hésitez pas à consulter notre site internet : www.sicotral-vosges.com ou à nous contacter au 03/29/07/53/18.

LA CARACTÉRISATION, VOUS CONNAISSEZ ?

On vous explique :

On trie, on observe, on pèse et on analyse !

Chaque mois, on décompose un échantillon des papiers et emballages collectés sur notre territoire. A l'arrivée de notre camion au centre de recyclage de Chavelot on se soumet à un prélèvement.

L'objectif ? Mesurer la qualité du tri et constater les erreurs de tri récurrentes afin d'adapter au mieux notre accompagnement et notre communication.

Un trieur est en charge de la caractérisation. Il analyse les déchets et les répartit manuellement par matière (plastiques, acier, aluminium, erreurs de tri...) dans différents bacs.



Souvent, le tri est bien réalisé et nous pouvons récupérer la matière pour assurer le recyclage et donner une seconde vie à nos emballages.

Parfois ce n'est pas la même chose, le comportement de certains usagers gâchent les efforts des habitants respectueux en déposant des déchets non adaptés, sales voir dangereux.

LE RESPECT: nous demandons juste de respecter les consignes de tri par respect pour nos chauffeurs qui collectent vos déchets et pour les trieurs qui travaillent sur les chaines de tri et qui doivent supporter les incivilités au quotidien.

Mettriez-vous les mains là-dedans, VOUS ?



67 699.57 €

C'est le coût des refus de tri ... c'est ce que le SICOTRAL a payé en 2024 à cause
des erreurs de tri et des incivilités.

Voici quelques exemples des déchets trouvés dans les conteneurs « papiers et emballages » qui sont classés **en refus de tri** car ils n'ont pas été jetés au bon endroit :

Bien trier, c'est pourtant un jeu d'enfant !



Les conteneurs de tri : VERRE et PAPIERS/EMBALLAGES

Petit rappel indispensable et nécessaire : les conteneurs de tri à votre disposition dans chaque commune sont dédiés aux **EMBALLAGES RECYCLABLES**.

Nous vous laissons le soin de déposer vos emballages en verre dans les conteneurs « verre » et vos papiers et emballages en plastique, carton, métal dans le conteneur « papiers et emballages ».



Il s'agit d'un dépôt sauvage sanctionnable d'une amende de 135 € à 750 €.

TRI À LA SOURCE DE NOS BIODÉCHETS ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous en fonction de votre habitat :

Pour les logements individuels nous proposons à la vente :

- **Un kit de compostage** composé d'un composteur de 420L en bois fabriqué par l'association ELISS de Monthureux sur Saône et d'un bio seau à 55 €.

- **Des lombricomposteurs** : pour 2 personnes à 30 € et pour 4 personnes à 40 €.

Le kit de compostage et les lombricomposteurs sont subventionnés à 50 % par le SICOTRAL, subventions déjà déduites.



Vous habitez dans un logement collectif, nous vous proposons des sites de compostage partagé :

Il en existe actuellement 6 pour les logements Vosgelis :

- Aux «Champs Nauds » à Monthureux-sur-Saône,
- Rue du chalet à La-Vôge-les-Bains,
- A « L'hexagone » à Darney,
- Au « Hébain » à Darney,
- A « Droiteval » à Claudon,
- Au HLM de Martigny-les-Bains.



Nous avons également déployé 3 autres sites : pour les logements communaux de Gugney-aux-Aulx, pour les habitants de Begnécourt et pour des locations privées à Dompaire.

Si vous souhaitez installer un site pour votre immeuble et devenir référent de site, le SICOTRAL vous accompagne en fournissant le matériel nécessaire gratuitement.

Moins de déchets verts à la déchèterie, c'est possible !

Quelques astuces pour gérer soi-même les déchets verts de son jardin :

- ♦ Je tonds autrement : moins souvent, en différenciant les zones ou sans ramasser l'herbe avec le mulching,
- ♦ Pour la taille, je pense à broyer mes branches et ainsi récupérer de la matière pour pailler mon jardin, je peux aussi utiliser les branches pour faire une haie sèche,
- ♦ Je composte mes déchets verts directement à la maison.

Que des avantages :

- ⇒ Je gagne du temps, je fais beaucoup moins de trajet à la déchèterie,
- ⇒ J'économise du carburant,
- ⇒ Les déchets verts sont une ressource gratuite pour mon jardin,
- ⇒ La collectivité transporte moins de bennes et économise des coûts de traitement.



En 2024, nous avons collecté et fait traiter :

**1300 T de déchets
verts dans nos
déchèteries
pour un coût de
70 000 €**